

Christelle Chaplin-Busico  
237 Avenue Daumesnil  
75012 Paris  
Numéro d'abonné : C1161345  
Marque : Les Cercles de la Forme

Les Cercles de la  
Forme  
8 rue Lamartine  
Service résiliation  
75009 PARIS

A Paris, Le 18/04/2026

Objet : Résiliation Les Cercles de la Forme (Sport)

Madame, Monsieur,

Je vous informe aujourd'hui par cette lettre envoyée en recommandé, que je souhaite mettre fin à mon abonnement souscrit auprès de votre établissement, sous le numéro d'abonné C1161345, suite à mon déménagement sur Rennes.

Les conditions générales de vente de mon contrat me permettent de résilier mon abonnement, suite à mon déménagement dans une zone où votre réseau de salles de sport n'est pas présent. J'invoque donc mon droit à résilier sans frais. Vous trouverez ci-joint à ce courrier, un document justifiant la localisation de mon nouveau domicile. C'est l'attestation d'assurance habitation souscrit par mon conjoint dans notre nouveau logement à Rennes.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande dès réception de ce courrier recommandé, et de me rembourser les sommes trop perçues correspondant aux mois pendant lesquels je ne pourrais pas profiter de mon abonnement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**CRCAM DES COTES D'ARMOR**

Société de Courtage d'Assurances **07 023 501**  
LA CROIX TUAL  
22440 PLOUFRAGAN

**N° Tél. gestion : 02 96 76 54 34**

**AGENCE CONSEIL EN LIGNE**

du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30  
le samedi de 09h00 à 13h00

**Contrat : Multirisques habitation**  
**Numéro de Contrat : 10546122907**

M. AUVRET RONAN  
237 AVENUE DAUMESNIL  
75012 PARIS 12

*Attestation d'assurance Multirisque Habitation*

PACIFICA, Entreprise régie par le Code des assurances atteste que :

M. RONAN AUVRET

a souscrit auprès d'elle un contrat d'assurance Multirisque Habitation dont le numéro est 10546122907.

Ce contrat garantit la responsabilité civile de MME CHAPLIN-BUSICO CHRISTELLE né(e) le 28/05/1991.

Ce contrat garantit notamment le dégât des eaux et l'incendie des locaux situés :

19 RSD ST JEAN BAPTISTE  
DE LA SALLE  
35000 RENNES

Ainsi que les dépendances situées dans la même commune que le bâtiment d'habitation assuré, ou dans un rayon de 20 km du bâtiment d'habitation assuré.

La présente attestation est valable à compter de ce jour et jusqu'au 04/01/2027, et n'implique qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager PACIFICA en dehors des conditions et des limites de garantie prévues aux Conditions générales et particulières du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PLOUFRAGAN  
Le 15/04/2026



Guillaume ORECKIN  
Directeur Général de Pacifica